

COMPTE DE RESULTAT AGREGÉ : GESTION 2019/2020

(simplifié)

939 - OGEF DU BASSIN CHARTRAIN à 28 CHARTRES	2018/2019 GESTION AGREGEE	2019/2020 303 COLLEGE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE	2019/2020 340 LYCEE FRANZ STOCK	2019/2020 439 INSTITUTION NOTRE DAME	2019/2020 REGULARISATIONS	2019/2020 TOTAL AGREGÉ	%
--	------------------------------	--	---------------------------------------	--	------------------------------	---------------------------	---

*** PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT**

PARTICIPATIONS DES FAMILLES	3 729 791,69	409 242,94	505 742,48	2 482 554,45		3 397 539,87	-8,91%
PARTICIPATION ETAT COLLECT.PUB	3 456 212,80	334 543,83	898 682,58	2 371 771,80		3 604 998,21	4,30%
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	154 130,55	1 400,00	12 590,57	104 518,78		118 509,35	-23,11%
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	1 009 182,13	22 093,63	366 871,53	370 599,42	-167 239,48	592 325,10	-41,31%
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	233 166,06	22 681,05	37 689,94	143 956,06		204 327,05	-12,37%
PRODUITS FINANCIERS	8 116,39	731,31	33,24	4 801,58		5 566,13	-31,42%
REPRISES SUR PROVISIONS	62 978,46		15 834,98	9 255,22		25 090,20	-60,16%
TRANSFERT DE CHARGES	36 393,22			10 290,00		10 290,00	-71,73%
TOTAL PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT	8 689 971,30	790 692,76	1 837 445,32	5 497 747,31	-167 239,48	7 958 645,91	-8,42%

*** CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT**

CONSOMMATIONS	2 571 172,10	162 843,31	421 390,86	1 559 885,88	-167 239,48	1 976 880,57	-23,11%
AUTRES CHARGES EXTERNES	637 032,80	52 703,63	207 942,90	360 338,53		620 985,06	-2,52%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	308 542,40	17 779,32	55 340,32	174 423,86		247 543,50	-19,77%
AUTRES IMPOTS TAXES ET ASSIMILES	69 576,40	3 772,95	18 252,00	46 052,25		68 077,20	-2,15%
COUTS DE PERSONNEL	3 769 220,60	309 444,68	1 038 911,32	2 214 258,40		3 562 614,40	-5,48%
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	250 488,59	25 187,89	47 566,72	178 670,44		251 425,05	0,37%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 099 119,83	118 835,80	224 002,79	754 364,16		1 097 202,75	-0,17%
CHARGES FINANCIERES	61 274,60	4 798,55	3 539,98	54 342,64		62 681,17	2,30%
DOT.PROVISIONS OU RESERVES	34 825,73	1 142,87	38 342,86	9 651,90		49 137,63	41,10%
TOTAL CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	8 801 253,05	696 509,00	2 055 289,75	5 351 988,06	-167 239,48	7 936 547,33	-9,82%

RESULTATS COURANTS	-111 281,75	94 183,76	-217 844,43	145 759,25		22 098,58
---------------------------	--------------------	------------------	--------------------	-------------------	--	------------------

*** ELEMENTS EXCEPTIONNELS**

PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 092,13	2 574,70	21 130,73	28 764,53		52 469,96
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-36 758,13	-258,34	-28 962,60	-23 361,00		-52 581,94
TOTAL ELEMENTS EXCEPTIONNELS	-5 666,00	2 316,36	-7 831,87	5 403,53		-111,98

*** IMPOTS SUR LES SOCIETES**

I.S AU TAUX REDUIT	-98,00			-482,00		-482,00
RESULTATS NETS	-117 045,75	96 500,12	-225 676,30	150 680,78		21 504,60
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent		Excédent

document en Euro

BILAN AGREGE AU 31 AOUT 2020

939 - OGECE DU BASSIN CHARTRAIN à 28 CHARTRES

ACTIF	2018/2019 ACTIF AGREGE	2019/2020 303 COLLEGE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE	2019/2020 340 LYCEE FRANZ STOCK	2019/2020 439 INSTITUTION NOTRE DAME	2019/2020 ACTIF AGREGE
* ACTIF NET IMMOBILISE					
IMMOB. INCORPORELLES NETTE	7 500,22		5 445,01	1 097,32	6 542,33
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	8 492 360,61	129 516,59	2 429 145,14	5 374 517,58	7 933 179,31
MATERIEL ET EQUIPEMENT	601 443,67	61 808,57	254 103,34	283 343,20	599 255,11
AUTRES IMMOBILISATIONS	2 510 153,47	947 299,41		1 340 460,87	2 287 760,28
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 044 792,08	16 911,65		3 382 301,57	3 399 213,22
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 929,32	8 840,00	3 300,00	12 069,32	24 209,32
TOTAL ACTIF NET IMMOBILISE	12 680 179,37	1 164 376,22	2 691 993,49	10 393 789,86	14 250 159,57
* ACTIF CIRCULANT					
STOCKS ET EN COURS	6 483,73		11 565,68		11 565,68
FAMILLES	80 114,92	43,76	139 269,50	89 252,19	228 565,45
AVANCES ET ACOMPTES FOURNISSEURS		7 308,00			7 308,00
AUTRES CREANCES	452 039,54	36 658,56	49 441,14	673 608,79	759 708,49
VALEURS MOB. PLACEMENTS					
DISPONIBILITES	4 014 662,31	1 119 208,04	7 699,81	3 031 581,90	4 158 489,75
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 553 300,50	1 163 218,36	207 976,13	3 794 442,88	5 165 637,37
* COMPTE DE REGULARISATION ACTIF					
REGULARISATION ACTIF	163 236,51	8 920,37	42 596,01	110 403,65	161 920,03
TOTAL COMPTE REGULARISATION ACTIF	163 236,51	8 920,37	42 596,01	110 403,65	161 920,03
TOTAL GENERAL ACTIF	17 396 716,38	2 336 514,95	2 942 565,63	14 298 636,39	19 577 716,97

document en Euro

BILAN AGREGE AU 31 AOUT 2020

939 - OGEF DU BASSIN CHARTRAIN à 28 CHARTRES

P A S S I F	2018/2019 PASSIF AGREGE	2019/2020 303 COLLEGE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE	2019/2020 340 LYCEE FRANZ STOCK	2019/2020 439 INSTITUTION NOTRE DAME	2019/2020 PASSIF AGREGE
* FONDS PROPRES					
FONDS DE DOTATION SANS REPRISE	12 297 234,18	2 260 937,26	4 261 623,25	6 004 765,63	12 527 326,14
FONDS DE DOTATION AVEC REPRISE	1 424 520,26	163 156,44	125 597,21	1 258 544,65	1 547 298,30
FONDS DE RESERVE					
RESULTATS CUMULES A REPORTER	-1 847 492,27	152 983,23	-1 127 172,72	-990 348,53	-1 964 538,02
RESULTATS DE L'EXERCICE	-117 045,75	96 500,12	-225 676,30	150 680,78	21 504,60
SUBVENTIONS	84 512,31			82 033,49	82 033,49
COMPTES DE LIAISON	0,01	-726 279,19	-536 332,44	1 262 611,63	
TOTAL FONDS PROPRES	11 841 728,74	1 947 297,86	2 498 039,00	7 768 287,65	12 213 624,51
PROVISIONS	77 901,03	7 385,27	33 120,70	48 619,51	89 125,48
* DETTES					
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 768 411,92	140 445,80	71 114,33	5 265 365,06	5 476 925,19
ASSOC ET ORGANISMES APPARENTES		587,52		5675,25	6 262,77
AVANCES ACOMPTES RECUS	538 045,74	36 000,00	33 675,29	430 260,00	499 935,29
FOURNIS. COMPTE RATTACHES	528 740,74		87 680,12	500 601,46	588 281,58
DETTES SOCIALES ET FISCALES	219 583,11	57 095,00	105 699,72	106 746,90	269 541,62
AUTRE DETTES	270 310,76	133 243,50	67 136,50	122 515,43	322 895,43
TOTAL DES DETTES	5 325 092,27	367 371,82	365 305,96	6 431 164,10	7 163 841,88
* COMPTE DE REGULARISATION PASSIF					
REGULARISATION PASSIF	151 994,34	14 460,00	46 099,97	50 565,13	111 125,10
TOTAL DES DETTES	151 994,34	14 460,00	46 099,97	50 565,13	111 125,10
TOTAL GENERAL PASSIF	17 396 716,38	2 336 514,95	2 942 565,63	14 298 636,39	19 577 716,97

document en Euro

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice 2019/2020

939 – OGEC DU BASSIN CHATRAIN

28 - CHARTRES

I	INFORMATIONS GENERALES
II	INFORMATIONS SUR LE BILAN
III	INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
IV	AUTRES INFORMATIONS

Les comptes de l'Exercice clos au **31/08/2020** font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 19 577 716.97

Contre 17 396716.38 € au 31/08/2019

Résultat Global 2019/2020 : 21 504.60

Contre un Déficit de – 117 045.75 € en 2018/2019

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

I. INFORMATIONS GENERALES :

1) Faits majeurs de l'exercice :

L'année a été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19. A compter du 16 mars et du début du confinement, le service de restauration scolaire et l'hébergement ont été suspendu et la reprise ne s'est faite que partiellement à compter de début Juin pour les lycéens.

L'OGEC a eu recours au chômage partiel pour 76 k€ sur l'ensemble scolaire.

L'Institution Notre Dame a reporté ses échéances de 6 mois pour l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuelle soit 10 k€.

Des travaux en cours sont constatés au 31.08.2020 à hauteur de 3 399 k€ dont 3 382 k€ à l'IND pour la salle polyvalente. Le coût total du projet s'élève à 3 900 k€. Ce projet est financé par

- Emprunt : 708 k€ débloqué en totalité et 3 216 k€ débloqué pour 2 048 k€ au 31.08.2020 (Caution 100% par la Fondation Culture et Promotion),
- Subvention Région pour 194 k€.

L'Institution Notre Dame a fait l'objet d'un contrôle Urssaf portant sur la période du 01.01.2017 au 31.12.2018. Il en ressort un redressement de 2 981 € constaté en charge exceptionnelle.

2) Principes comptables et méthodes de base :

Les Comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

conformément aux dispositions du règlement n°99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et suivant le cadre comptable spécifique à l'enseignement catholique défini par la commission comptable de la FNOGEC :

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

3) Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Etablissement :

Secteur	Niveau	2018/2019	2019/2020	Varia.	%	Nombre de Classes 2019/2020
11	Maternelle St Ferdinand	121	124	3	2,48	5
1	Primaire St Ferdinand	250	257	7	2,80	9
3	Collège Notre Dame	537	562	25	4,66	19
3bis	Collège St Jacques de Compostelle	297	303	6	2,02	12
1	Formation Initiale Agricole	298	290	-8	-2,68	17
4	Lycée Notre Dame	642	688	46	7,17	21
10	Lycée Technologique	88	78	-10	-11,36	4
12	Lycée Professionnel	26	18	-8	-30,77	1
50	Bts Apprentissage AFTEC	84	81	-3	-3,57	6
5	BTS Notre Dame	97	103	6	6,19	6
51	DCG en contrat de professionnalisation	29	23	-6	-20,69	2
11bis	FC fonds privés	40	64	24	60,00	5
	FC fonds publics		10	10		1
52	Bachelor	7	8	1	14,29	1
TOTAL ELEVES		2 516	2 609	93	3,70	109
Demi – pensionnaires		1 631	1 727	96	5,89	
Pensionnaires		52	44	-8	-15,38	

4) Tableau d'évolution de l'activité en heures / centre de formation :

LIBELLE	2018/2019	2019/2020	Varia.	%
Formation fonds privés	13 629,00	10 104,50	-3 524,50	-25,86
Formation fonds publics	0,00	7 070,00	7 070,00	#DIV/0!
Formation DCG	16 432,00	81 692,00	65 260,00	397,15
TOTAL	30 061,00	98 866,50	68 805,50	228,89

5) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2018/2019	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2019/2020	Variation	
			Valeur	%
Collège St Jacques de compostelle	6,69	7,41	0,72	10,76
Lycée Efagir - Frantz Stock	32,00	29,93	-2,07	-6,47
Institution ND St Ferdinand	45,58	45,58	0,00	0,00
TOTAL	84,27	82,92	-1,35	-1,60

6) Evolution du parc immobilier :

* **Surface Totale Développée :** **20 942 m²**

- Surface Pédagogique : 17 100 m²
 - Surface non Pédagogique : 3 842 m²

Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXCECUTION
Collège St Jacques	Commodat	01/07/2011	30 ans	Propriétaire : Fondation Culture et Promotion
Lycée EFAGIR-FRANZ STOCK	Propriétaire	01/09/2011		Propriétaire : LEAP EFAGIR
Rue de Chanzy	Bail à loyer	01/09/1991	9 ans	Propriétaire : Fondation La Salle Renouvellement par tacite reconduction pour des périodes de 3 ans
Avenue Béthouard	Prêt à usage	25/04/2013	12 ans	Propriétaire : Fondation Culture et Promotion Renouvellement par tacite reconduction pour des périodes de 3 ans

II. INFORMATIONS SUR LE BILAN :

1) BILAN ACTIF :

a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles):

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Structure (<i>gros œuvre</i>)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6.66 %
Installations générales et techniques scellées	10 à 15 ans	6.66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (<i>cloisons carrelages...</i>)	10 à 15 ans	6.66 à 10 %
Equipements lourd de restauration	8 à 12 ans	8.33 à 12.5 %
Mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Mobilier cantine et hébergement	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel pédagogique (<i>hors informatique</i>)	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel de bureau (<i>hors informatique</i>)	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Équipements pédagogiques lourds (<i>financés par la taxe d'apprentissage</i>)	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel informatique	1 à 3 ans	33.33 à 100 %
Matériel de reprographie	1 à 3 ans	33.33 à 100 %
Logiciels	1 an	100 %

NATURE	Montant brut au 31/08/2019	Acquisitions	Sorties	Valeur brute au 31/08/2020
Immobilisations Incorporelles et corporelles:				
Collège Saint Jacques de Compostelle :	2 101 343,24	12 433,28		2 113 776,52
Lycée EFAGRIR/FRANZ STOCK	8 267 806,79	48 232,36		8 316 039,15
Institution Note Dame/Ste Ferdinand	18 643 354,26	251 816,17		18 895 170,43
Immobilisations en cours				
Collège Saint Jacques de Compostelle :	0,00	16 911,65		16 911,65
Lycée EFAGRIR/FRANZ STOCK	0,00			0,00
Institution Note Dame/Ste Ferdinand	1 044 792,08	2 337 509,49		3 382 301,57
TOTAL	30 057 296,37	2 666 902,95	0,00	32 724 199,32

Parmi les acquisitions principales :

303 – COLLEGE ST JACQUES DE COMPOSTELLE

- Agencement	1 740.12
- Matériel et agencement subventionné par Falloux	6 391.16
- Matériel informatique	4 302.00

340 – LYCEE EFAGRIR/FRANZ STOCK

- Travaux bâtiment internat restauration	10 572.13
- Installations Agencements	1 999.00
- Matériel non subventionné	2 374.20
- Matériel mobilier	2 545.07
- Matériel subventionné par la Région	30 741.96

439 – INSTITUTION NOTRE DAME/ST FERDINAND

- Agencements Bureaux Collège	66 015.24
- Agencement Rue Chanzy	6 158.47
- Agencement Av. Béthouart	52 025.07
- Matériel non subventionné	20 445.44
- Matériel subventionné Falloux	93 491.01
- Matériel financé par la TA	28 739.18
- Matériel informatique	49 817.00
- Immos en cours (salle polyvalente)	2 337 509.49

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant brut au 31/08/2019	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Valeur brute au 31/08/2020
Collège Saint Jacques de Compostelle	856 316,15	118 835,80		975 151,95
Lycée EFAGRIR/FRANZ STOCK	5 403 342,87	224 002,79		5 627 345,66
Institution Notre DAME	11 141 387,30	754 364,16		11 895 751,46
TOTAL	17 401 046,32	1 097 202,75	0,00	18 498 249,07

c. Variation des immobilisations financières

NATURE	Montant brut au 31/08/2019	Augmentations	Sorties	Valeur brute au 31/08/2020
Collège Saint Jacques de Compostelle	8 660,00	180,00	0,00	8 840,00
Lycée EFAGRIR/FRANZ STOCK	3 200,00	100,00		3 300,00
Institution Notre DAME	12 069,32	0,00	0,00	12 069,32
TOTAL	23 929,32	280,00	0,00	24 209,32

d. Calcul du droit d'usage

NEANT

e. Les Stocks

Les stocks figurant au bilan représentent les stocks d'approvisionnements et de fournitures destinés à la vente. Les stocks sont évalués à la valeur actuelle qui correspond à la valeur d'achat des marchandises.

NATURE	31/08/2019	31/08/2020	Variation	
			Valeur	%
Collège St Jacques	0,00	0,00	0,00	0,00
Lycée Efagrir - FRANTZ STOCK	6 483.73	11 565.68	5 081.95	78.38
Institution ND St Ferdinand	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	6 483.73	11 565.68	5 081.95	78.38

f. Créances Familles, autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	31/08/19	31/08/2020	Varia.	%	31/08/19	31/08/2020	Varia.	%
Clients	59 620,18	208 786,81	149 166,63	250,19			0,00	0,00
Créances Familles	20 494,74	19 778,64	-716,10	-3,49			0,00	0,00
Familles litigieuses	65 887,49	73 104,24	7 216,75	10,95	65 887,49	73 104,24	7 216,75	10,95
Avances et acomptes Frs		7 308,00						
Autres Créances	452 039,54	759 708,49	307 668,95	68,06			0,00	100,00
TOTAL	598 041,95	1 068 686,18	470 644,23	78,70	65 887,49	73 104,24	7 216,75	-6,52

g. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de sicav monétaires, sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Seules les moins – values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

NEANT

h. Comptes de régularisation Actif :

	2018/2019	2019/2020	Varia.	%
Charges constatées d'avance	163 236,51	161 920,03	-1 316,48	-0,81

Dont :

✓ St Jacques : Assurance Dommage-Ouvrage	2 403.49
✓ St Jacques : Avance Voyage 20/21	3 272.00
✓ St Jacques : Divers	3 244.88
✓ EFAGRIR/FRANZ STOCK : TF 2020	18 359.00
✓ EFAGRIR/FRANZ STOCK : MSC assurance	5 173.23
✓ EFAGRIR/FRANZ STOCK : Acompte AKTO 20/21	5 486.92
✓ EFAGRIR/FRANZ STOCK : Entretien	6 659.58
✓ NOTRE DAME : Assurance Dommage-Ouvrage	8 591.46
✓ NOTRE DAME : Assurances	18 143.92
✓ NOTRE DAME : fournitures pédagogiques	26 265.30
✓ NOTRE DAME : Assurances scolaires	14 958.81
✓ NOTRE DAME : Annonces & insertions	4 022.00
✓ NOTRE DAME : Crédits Baux	7 789.08
✓ NOTRE DAME : Maintenance	3 010.62
✓ NOTRE DAME : Salaires et charges	3 459.10
✓ NOTRE DAME : Honoraires	5 424.00
✓ NOTRE DAME : achats pour reventes aux familles	7 025.09
✓ NOTRE DAME : Mission Réception	5 467.42

2) BILAN PASSIF :

a. Mouvements des Fonds Associatifs :

	Montant au début de l'exercice 01.09.2019	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31.08.2020
Fonds associatifs sans droit de reprise (1)	12 297 234,18	230 091,96		12 527 326,14
Fonds associatifs avec droit de reprise (1)	1 424 520,26	352 870,00	230 091,96	1 547 298,30
Comptes de Liaison	0,01		0,01	0,00
Résultats Cumulés à reporter	-1 847 492,27		117 045,75	-1 964 538,02
Résultats (2)	-117 045,75	138 550,35		21 504,60
Subventions d'investissements amortissables (3)	84 512,31	28 739,18	31 218,00	82 033,49
TOTAL	11 841 728,74	750 251,49	378 355,72	12 213 624,51

Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables sont inscrites en compte "fonds associatifs avec droit de reprise" ou "fonds associatifs sans droit de reprise", en fonction des termes de la convention signée avec la collectivité territoriale ou une autre entité.

Lorsqu'elles sont assorties d'un droit de reprise, l'extinction conventionnelle de ce droit se matérialise par un transfert progressif des subventions vers les comptes "fonds associatifs sans droit de reprise".

Ces subventions ne sont pas reprises par le compte de résultat.

Subventions acquises au titre de l'exercice 2019/2020 :

- Subvention Région Informatique 2019 et 2020 LYCEE EFAGRIR/FRANZ STOCK pour respectivement 3 320 € et 10 849 € pour la rénovation partielle du parc informatique,
- Solde Subvention FALLOUX 2019 COLLEGE NOTRE DAME, d'un montant de 75 354 € pour le financement de la plomberie Salle polyvalente et l'achat de matériel,
- Subvention FALLOUX 2016 COLLEGE NOTRE DAME, solde, d'un montant de 19 419 € pour le financement de travaux et équipements,
- Subvention FALLOUX 2020 COLLEGE NOTRE DAME, mérité, d'un montant de 82 710 € pour le financement de travaux et équipements,
- Subvention Département Informatique COLLEGE NOTRE DAME, d'un montant de 51 395 €,
- Subvention FALLOUX 2017 LYCEE NOTRE DAME, mérité, d'un montant de 36 136 € pour le financement de la salle polyvalente,
- Subvention ASTIER 2017 LYCEE NOTRE DAME, mérité, d'un montant de 67 447 € pour le financement de la salle polyvalente,
- Subvention FALLOUX 2019 COLLEGE ST JACQUES, solde, d'un montant de 6 240 € pour le financement de matériel bureautique et de musique.

Affectation de Résultat 2018/2019 :

L'Assemblée Générale en date du 11 février 2020 a approuvé les comptes de l'exercice 2018/2019 et a voté l'affectation du résultat en report à nouveau.

Subventions d'investissements amortissables (essentiellement Taxe d'Apprentissage) :

Ces subventions font l'objet d'une reprise au résultat, enregistrées en produits courants pour un montant égal à la dotation aux amortissements des biens qu'elles ont servis à financer.

b. Les provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
St Jacques : IDR	6 242,40	1 142,87				7 385,27
EFAGRIR : IDR	25 153,49	8 164,30		197,09		33 120,70
NOTRE DAME : IDR	40 898,91	9 651,90	1 931,30			48 619,51
NOTRE DAME : provision pour risque	5 606,23			5 606,23		0,00
TOTAL	77 901,03	18 959,07	1 931,30	5 803,32	0,00	89 125,48

Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/08/2020 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/08 sont provisionnées pour 1/10^{ème} chaque année.

c. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début 31.08.2019	Montant en cours 31.08.2020	Variation		ECHEANCE	
			Valeur	%	jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts établissements de crédit et assimilés (1)	3 768 411,92	5 476 925,19	1 708 513,27	45,34	487 313,24	4 989 611,95
Dettes Financières diverses (concours bancaires)			0,00	0,00	0,00	0,00
sous-total : Dettes Financières	3 768 411,92	5 476 925,19	1 708 513,27	45,34	487 313,24	4 989 611,95
Associations et Organismes apparentes		6 262,77	6 262,77	#DIV/0!	6 262,77	0,00
Avances acomptes Familles	538 045,74	499 935,29	-38 110,45	-7,08	499 935,29	0,00
Fournisseurs (2)	528 740,74	588 281,58	59 540,84	11,26	588 281,58	0,00
Dettes Fiscales et Sociales	219 583,11	269 541,62	49 958,51	22,75	269 541,62	0,00
Autres Dettes	270 310,76	322 895,43	52 584,67	19,45	322 895,43	0,00
sous-total : Autres Dettes	1 556 680,35	1 686 916,69	130 236,34	8,37	1 686 916,69	0,00
TOTAL	5 325 092,27	7 163 841,88	1 838 749,61	34,53	2 174 229,93	4 989 611,95

Emprunt :

- L'emprunt de 3 216 K€ (IND) pour la salle polyvalente est débloqué partiellement au 31.08.2020 pour 2 048 K€.

Fournisseurs : dont

Lycée EFAGRIR/FRANZ STOCK	87 680.12
Institution NOTRE DAME	500 601.46

d. Comptes de régularisation Passif :

Produits Constatés d'avance :

	2018/2019	2019/2020	Varia.	%
Produits constatés d'avance	151 994,34	111 125,10	-40 869,24	-26,89

✓ Collège St Jacques : Report Voyage en 20/21	13 460.00
✓ Collège St Jacques : Crédits Pédagogiques	1 000.00
✓ LYCEE EFAGRIR : Subv. manuels scolaires à utiliser	11 826.37
✓ LYCEE EFAGRIR : Subvention ERASMUS 2019/2020	34 273.60
✓ Institution NOTRE DAME : T.A à affecter	6 162.03
✓ Institution NOTRE DAME : Subv. manuels scolaires à utiliser	23 393.90
✓ Institution NOTRE DAME : Crédits pédagogiques	5 450.00
✓ Institution NOTRE DAME : Subventions ERASMUS à utiliser	15 559.20

Taxe d'apprentissage collectée à affecter :**LYCEE EFAGRIR/FRANZ STOCK - Taxe d'apprentissage collectée à affecter :**

		TAXE 2019	TAXE 2020
A nouveau 1er septembre 2018 :		0,00	
Report 1er janvier 2020 :			0,00
Taxe Reçue sur l'exercice :	5 459,43	0,00	5 459,43
Utilisation d'équipement : (compte 131810)	0,00	0,00	0,00
Utilisation de fonctionnement : (compte 748200)	5 459,43	0,00	5 459,43
Solde* intermédiaire au 31 décembre 2019 : (solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)		0,00	
Reliquat au 31 août 2020 : (compte 487810)			0,00

INSTITUTION NOTRE DAME - Taxe d'apprentissage collectée à affecter :

		TAXE 2019	TAXE 2020
A nouveau 1er septembre 2019 :		34 694,45	
Report 1er janvier 2020 :			0,00
Taxe Reçue sur l'exercice :	40 522,63	4 461,00	36 061,63
Utilisation d'équipement : (compte 131810)	28 739,18	8 839,58	19 899,60
Utilisation de fonctionnement : (compte 748200)	40 315,87	30 315,87	10 000,00
Solde* intermédiaire au 31 décembre 2019 : (solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)		0,00	
Reliquat au 31 août 2020 : (compte 487810)			6 162,03

III. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

1) Évolution des centres de charges et produits

Centres de Produits Courants : - 8.42 %

➤ Participation des Familles	- 8.91 %
➤ Subventions de l'Etat et Collectivité	+ 4.30 %
➤ Subventions de fonctionnement	- 23.11 %
➤ Produits Activités Annexes	- 41.31 %
➤ Autres Produits Gestion Courante	- 12.37 %
➤ Produits Financiers	- 31.42 %
➤ Reprise sur Provisions	- 60.16 %
➤ Transfert de charges	- 71.73 %

Centres de Charges Courantes :-9.82 %

➤ Consommations	- 23.11 %
➤ Autres Charges Externes	- 2.52 %
➤ Autres Services Extérieurs	- 19.77 %
➤ Autres Impôts et Taxes	- 2.15 %
➤ Coût de Personnel	- 5.48 %
➤ Autres Charges Gestion Courante	+ 0.37 %
➤ Dotations aux Amortissements	- 0.17 %
➤ Charges financières	+ 2.30 %
➤ Dotations provisions ou réserves	+ 41.10 %

2) Tableau d'évolution des participations

ETAT ET COLLECTIVITES	2018/2019	2019/2020	Varia.	%
ETAT : inspection académique	848 525,33	891 819,33	43 294,00	5,10
ETAT : ministère de l'agriculture	726 784,00	708 335,00	-18 449,00	-2,54
ETAT : article 44	98 485,00	77 374,00	-21 111,00	-21,44
Région	611 595,00	662 254,00	50 659,00	8,28
Département	438 488,88	442 532,00	4 043,12	0,92
Commune	90 823,07	91 340,49	517,42	0,57
Autres communes			0,00	100,00
Formation Continue	641 511,52	731 343,39	89 831,87	14,00
TOTAL	3 456 212,80	3 604 998,21	148 785,41	4,30

3) Les éléments exceptionnels :

COLLEGE ST JACQUES

Les Produits Exceptionnels 2 574.70

➤ Divers	726.00
➤ Produits sur exercices antérieurs	1 041.53
➤ Rappel de subventions	807.17

Les Charges Exceptionnelles 258.34

➤ Divers	258,34
----------	--------

LYCEE EFAGRIR/FRANZ STOCK

Les Produits Exceptionnels 21 130.73

➤ Remboursement Ass. s/sinistre	7 664.22
➤ Profits sur comptes familles	756.50
➤ Rappel Subv. Art 44 Rplct Marais 18/19	10 535.00
➤ Divers	2 175.01

Les Charges Exceptionnelles 28 962.60

➤ Charges sur exercices antérieurs	4 612.41
➤ Charges liées au sinistre (Portail)	8 067.60
➤ Annulation Ecart Bordereau MSA 2015 et 2016	8 708.57
➤ Frais Déménagement M. Flichy	6 972.00
➤ Divers	602.02

INSTITUTION NOTRE DAME

Les Produits Exceptionnels 28 764.53

➤ Rappel des subventions Etat 2018/2019	8 058.75
➤ Produits sur exercices antérieurs	7 202.84
➤ Virement Familles à Profit	3 946.29
➤ Annulation chèques de plus d'un an	2 216.36
➤ Reprise Provision Fillon CE 1 ^{er} degré	5 606.23
➤ Divers	1 734.06

Les Charges Exceptionnelles 23 361.00

➤ CARPA Indemnité ACKABLE	8 000.00
➤ Redressement Contrôle URSSAF	2 981.00
➤ Charges sur exercices antérieurs	11 501.32
➤ Virement Familles à perte	700.00
➤ Divers	178.68

IV. AUTRES INFORMATIONS :

1) Engagements en crédit bail :

NATURE	Montant global	Montant restant à régler	Date de fin et durée
Lycée NOTRE DAME : Imprimante CANON	25 128,00	21784.80	01/04/2022 63 mois

2) Honoraires du Commissaire aux comptes

Les établissements scolaires qui dépassent 2 des 3 seuils ci-dessous, ont l'obligation de présenter dans leurs annexes légales le montant détaillé des honoraires du commissaire aux comptes :

- Effectif salarié permanent > 50
- Chiffre d'activité > 7 300 000 €
- Total bilan > 3 650 000 €

	Montant pour 2019/2020
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	7 687,00
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	0,00
TOTAL	7 687,00

3) Rémunération des dirigeants

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Rémunération des Dirigeants :

Nombre de Dirigeants	Exercice scolaire 2019/2020		
	Total rémunérations brutes annuelles hors avantages en nature (A)	Total brut des avantages en nature (B)	Total rémunérations brutes (A + B)
3	211 264.16	13 163.88	224 428.04

À l'Assemblée Générale de l'association **OGEC D'ENSEIGNEMENT DU BASSIN CHARTRAIN**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **OGEC D'ENSEIGNEMENT DU BASSIN CHARTRAIN** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 janvier 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

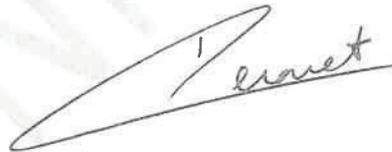
significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au COUDRAY, le 3 février 2021

FITECO,

Commissaire aux Comptes



Elisabeth DEROUET

Associée